



DE SANGOSSE

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

# METAREX INO

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°453/2010/CE modifiant le Règlement n°1907/2006/CE (REACH)

## 1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

### 1.1 – Identificateur du produit :

Nom commercial : METAREX INO

### 1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Molluscicide- Appât utilisé dans la lutte contre les mollusques (limaces, escargots).

### 1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DE SANGOSSE S.A.S

Bonnel – BP 5 - 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65

Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation

☎ : 05 53 69 81 89 - Fax : 05 53 47 95 01

Mail : [fds@desangosse.com](mailto:fds@desangosse.com)

### 1.4- Numéro d'appel d'urgence

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

---

## 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 – Classification de la substance ou du mélange

➤ Conformément à la Directive 1999/45/CE et ses adaptations :

Symbole : Non classé – Pas de symbole

Phrases de risque : Aucune phrase de risque

➤ Conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :

Pictogramme : Non classé – Pas de pictogramme

Mentions de danger : Aucune mention de danger

### 2.2 – Éléments d'étiquetage

➤ Conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :

Pictogramme : -

Mentions de danger : -

Conseils de prudence :

**P102** : Tenir hors de portée des enfants

**P262** : Eviter tout contact avec la peau

**P270** : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

**P273** : Eviter le rejet dans l'environnement

**P280** : Porter des gants de protection

**P391** : Recueillir le produit répandu

**P301+P310** : En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre anti poison ou un médecin.

**P501** : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale.

Autres éléments d'étiquetage :

**EUH401** : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**SP1** : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

**SPe6** : Pour protéger les oiseaux/les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu.

---

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 02/06/2014

Page 1 sur 7



### **2.3 – Autres dangers**

Aucun autre danger connu à ce jour.

---

## **3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Ce mélange contient 4 % de Métaldehyde (N° CAS : 108-62-3 ; N° CE : 203-600-2)

➤ Classification et étiquetage de la substance selon la Directive 67/548/CEE et ses adaptations :

Nom chimique	Symbole (s)	Phrases de risque (*)
Métaldehyde	Xn Nocif F Facilement inflammable	R11 ; R22

➤ Classification et étiquetage selon la Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

Nom chimique	Pictogramme (s)	Mentions de danger (*)
Métaldehyde	Solide inflammable catégorie 2 Toxicité aigue catégorie 3	H228 ; H301

\*Libellé complet des phrases de risque et de mentions de danger : voir section 16.

---

## **4 – PREMIERS SECOURS**

### **4.1- Description des premiers secours**

➤ **Consignes générales :**

- Eloigner la personne contaminée de la zone de travail. L'emmener dans un endroit bien aéré et la protéger de l'hypothermie.
- **Ne rien administrer par voie orale et ne jamais faire vomir une personne somnolente, comateuse ou convulsive.** Contacter le centre antipoison ou un médecin. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

➤ **CONTACT AVEC LES YEUX :**

- Garder l'œil ouvert et rincer doucement et délicatement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.
- Oter les lentilles de contact si vous en portez après les 5 premières minutes de rinçage, puis continuer à rincer l'œil.
- En cas d'irritation, consulter un médecin.

➤ **INHALATION :**

- Non applicable dans les conditions normales d'utilisation.

➤ **CONTACT AVEC LA PEAU :**

- Ôter les vêtements contaminés. Laver avant réutilisation.
- Rincer immédiatement la peau avec du savon et de l'eau.
- En cas d'irritation, consulter un médecin.

➤ **INGESTION :**

- Laver la bouche à l'eau claire.
- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage/l'étiquette/la fiche de données de sécurité.
- Ne pas faire vomir sauf avis contraire du centre antipoison ou du docteur.
- Ne rien administrer oralement chez une personne inconsciente.

### **4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes cliniques : Troubles nerveux et digestifs.

### **4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires**

Aucun antidote connu, faire un traitement symptomatique (lavage gastrique, administration de charbon actif et de laxatif).

---

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 02/06/2014



## 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### **5.1- Moyens d'extinction**

Utiliser de la mousse, de la poudre chimique, du dioxyde de carbone, ou de l'eau en pulvérisation. La mousse et la poudre chimique en tant que moyen d'extinction de feu sont préférables pour éviter la déperdition d'eau excessive.

### **5.2- Dangers particuliers résultant de la substance**

Le mélange ne propage pas la combustion. Des dégagements habituels de combustion organique seront produits en cas de pyrolyse ou combustion.

### **5.3- Conseils aux pompiers**

Port d'un appareil respiratoire autonome et de vêtements de protection appropriés.

---

## 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### **6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Les intervenants doivent prendre les précautions nécessaires lors de la manipulation et du stockage. Consulter également la section 8.

### **6.2- Précautions pour la protection de l'environnement**

Récupérer le maximum de produit, le mettre dans un récipient (fût), l'étiqueter et le faire détruire par un destructeur agréé selon la réglementation en vigueur.

En cas d'important déversement dans l'eau, éviter que le produit ne soit entraîné vers les canalisations et les eaux courantes. Si l'eau contaminée atteint malgré tout les systèmes de canalisation ou eaux courantes, informer immédiatement les autorités compétentes.

### **6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir l'appât avec des moyens mécaniques (pelle et balai par exemple). Disposer dans un récipient étiqueté (fût) et le détruire selon la législation en vigueur. Après ramassage, nettoyer la zone contaminée avec de l'eau. Eviter la dispersion d'eau de nettoyage vers les égouts ou les cours d'eau.

### **6.4- Références à d'autres sections**

-

---

## 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

### **7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lisez attentivement l'étiquette avant toute manipulation/utilisation.

Equipement de protection : consulter la section 8

### **7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Stocker en sécurité. Conserver dans l'emballage original. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas stocker ce produit à plus de 35°C.

### **7.3 – Utilisations finales particulières**

Ce produit est un appât molluscicide (Lutte contre les limaces et les escargots).

---

## 8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### **8.1 – Paramètres de contrôle**

Les limites d'exposition ne sont pas déterminées pour la substance active.



## **8.2- Contrôles de l'exposition**

### **➤ PROTECTION RESPIRATOIRE :**

Le mélange est un granulé qui ne présente pas de risque d'inhalation dans les conditions normales d'utilisation. Etant donné la petite taille des granulés, il est conseillé de garder ce produit hors de la portée des enfants.

### **➤ PROTECTION DES MAINS :**

Il est recommandé aux intervenants de porter des gants en latex ou des gants jetables. Prendre les précautions nécessaires lors du retrait et de l'élimination des gants. Laver les mains immédiatement après toute manipulation.

### **➤ PROTECTION DES YEUX :**

Une protection des yeux n'est pas nécessaire si le produit est correctement utilisé.

### **➤ PROTECTION DE LA PEAU :**

Un vêtement de protection spécifique ou autre équipement de protection personnelle n'est pas requis si le produit est correctement utilisé.

---

## **9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**ASPECT :** Solide - Granulés

**COULEUR :** Bleue

**ODEUR :** Caractéristique

**POINT DE FUSION :** Aucune donnée disponible

**TEMPERATURE DE DECOMPOSITION :** Aucune donnée disponible

**INFLAMMABILITE :** Ce produit n'est pas inflammable

**PROPRIETES OXYDANTES :** Ce produit n'a pas de propriétés oxydantes

**EXPLOSIVITE :** Ce produit n'a pas de propriétés explosives

**PRESSION DE VAPEUR :** Aucune donnée disponible

**CONSTANTE DE HENRY :** Aucune donnée disponible

**SOLUBILITE DANS L'EAU :** Non miscible

**COEFFICIENT DE PARTAGE OCTANOL/EAU :** Aucune donnée disponible

### **9.2- Autres informations**

-

---

## **10 – STABILITE ET REACTIVITE**

### **10.1- Réactivité**

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulations.

### **10.2- Stabilité chimique**

Le mélange est stable dans les conditions normales de stockage. Ne pas stocker ce produit à plus de 35°C.

### **10.3- Possibilité de réactions dangereuses**

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

### **10.4- Conditions à éviter**

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulation.

### **10.5- Matières incompatibles**

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues en contact avec d'autres substances.

### **10.6- Produits de décomposition dangereux**

Le mélange n'entraîne pas la formation connue de substance de décomposition dangereuse dans les conditions normales de stockage. Des dégagements normaux de combustion organique normale seront produits en cas de pyrolyse ou combustion.

---

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 02/06/2014



## 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1- Informations sur les effets toxicologiques

#### ➤ **TOXICITE AIGUE**

Informations toxicologiques pour une préparation contenant 4% de Métaldehyde

DL<sub>50</sub> orale (Rat) : > 2000 mg/kg - Non classé

DL<sub>50</sub> cutanée (Rat) : > 2000 mg/kg – Non classé

CL<sub>50</sub> inhalation : Non applicable

Irritation des yeux (Lapin) : Non irritant

Irritation de la peau (Lapin) : Non irritant

Sensibilisation (LLNA) (Souris) : Non sensibilisant

#### ➤ **TOXICITE PAR DOSE REPETEE** : Aucune donnée disponible pour le mélange

Information sur la substance active Métaldehyde

NOEL 21 jours (Lapin) : 1000 mg/kg

NOEL 90 jours (Rat) : 21 mg/kg

NOEL 104 semaines (Rat) : 2 mg/kg

#### ➤ **DONNEES CANCERIGENES** : Aucune donnée disponible pour le mélange

Information sur la substance active Métaldehyde : Pas d'effet cancérigène mis en évidence.

#### ➤ **DONNEES MUTAGENES** : Aucune donnée disponible pour le mélange

Information sur la substance active Métaldehyde : Pas d'effet mutagène mis en évidence.

#### ➤ **TOXICITE SUR LA REPRODUCTION** : Aucune donnée disponible pour le mélange

Information sur la substance active Métaldehyde : Pas d'effet sur la reproduction mis en évidence.

---

## 12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1- Toxicité

#### ➤ **TOXICITE AQUATIQUE AIGUE**

Information écologique sur la substance active Métaldehyde

CL<sub>50</sub> Poisson (96h) : 75 mg/l (*Oncorhynchus mykiss*) ; > 100 mg/l (*Cyprinus carpio*)

CE<sub>50</sub> Algues (72h) : > 200 mg/l (*Desmodesmus subspicatus*)

CE<sub>50</sub> Daphnies (48h) : > 90 mg/l (*Daphnia magna*)

#### ➤ **TOXICITE SUR LES ESPECES TERRESTRES**

Information écologique sur la substance active Métaldehyde

Toxicité aigue NOEC Ver de terre (14 jours) : > 1000 mg/kg (*Eisenia foetida*)

#### ➤ **TOXICITE SUR LES INSECTES**

Toxicité aigue orale DL<sub>50</sub> : > 87.5 µg s.a./abeille

Contact aigue DL<sub>50</sub> : > 113 µg s.a./abeille

#### ➤ **TOXICITE SUR L'OISEAU**

Informations écologiques sur la substance active Métaldehyde

Toxicité aigue orale

DL<sub>50</sub> Caille (*Coturnix coturnix*) : 170 mg/kg bw

DL<sub>50</sub> Canard colvert (*Anas platyrhynchos*) : 196 mg/kg bw

DL<sub>50</sub> Faisan (*Phasianus colchicus*) : 262 mg/kg bw

### 12.2- Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible pour le mélange

Information sur la substance active Métaldehyde : pas facilement biodégradable

### 12.3- Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible pour le mélange.

### 12.4- Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible pour le mélange.

### 12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible pour le mélange.

---

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 02/06/2014



## **12.6- Autres effets néfastes**

-

---

## **13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

### **13.1- Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas jeter le produit aux ordures ménagères. Ne pas jeter les résidus dans les égouts ou les cours d'eau. Interdiction de réutiliser l'emballage.

Eliminer les produits et les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Ce produit est dangereux pour les chiens et les chats. Il est par conséquent nécessaire que les mesures adéquates soient prises pour ne pas exposer la préparation à des animaux sauvages ou domestiques non ciblés.

---

## **14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### **14.1- Numéro ONU**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

### **14.2- Nom d'expédition des Nations Unies**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

### **14.3- Classe(s) de danger pour le transport**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

### **14.4- Groupe d'emballage**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

### **14.5- Dangers pour l'environnement**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

### **14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

Consulter également les sections 7 et 8.

### **14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non concerné.

---

## **15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

### **15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Prescriptions nationales :**

Nomenclature des Installations Classées (France) :

N° I.C.P.E. : Non classé

### **15.2- Evaluation de la sécurité chimique**

La substance active contenue dans ce produit est exemptée d'évaluation sur la sécurité chimique.

---

## **16 – AUTRES INFORMATIONS**

### **Libellé des phrases R mentionnées à la section 3 :**

**R11** : Facilement inflammable ; **R22** : Nocif en cas d'ingestion

### **Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :**

**H228** : Matière solide inflammable ; **H301** : Toxique en cas d'ingestion

---

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 02/06/2014



DE SANGOSSE

**Abréviations :**

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL<sub>50</sub>: Dose létale 50%

CL<sub>50</sub>: Concentration létale 50%

LLNA: Local Lymph Node Assay - Essai de stimulation locale sur les ganglions lymphatiques

NOEL: No observable level effect – Niveau sans effet observé

NOEC: No observed effect concentration – Concentration sans effet observé

CE<sub>50</sub>: Concentration efficace 50%

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

VPvB: Very Persistent, very Bioaccumulative - Très persistant, très bioaccumulable

**Détails des modifications depuis la dernière édition :**

Section 2 : Mise à jour des éléments d'étiquetage conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations.

---

*Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.*

*Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.*

*Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.*

---

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 02/06/2014

Page 7 sur 7